

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 20 novembre 2019, à 19 h 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

L'an deux mil dix-neuf, le vingt novembre à dix-neuf heures, les membres du **Conseil communautaire** se sont rassemblés à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Président.

Étaient présents : M. Claude NAUD *de Corcoué sur Logne* ; Mme Catherine PROU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jean-Claude BRISSON, Mme Laurence DELAVALD, M. Thierry GRASSINEAU *de Legé* ; M. Jean BARREAU, Mme Marie-Paule GRIAS, M. Daniel JACOT, M. Benoît LIGNEY, M. Dominique PILET, M. Hervé de VILLEPIN, Mme Joëlle THABARD *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Jean-Paul CHARRIAU, Mme Annie CHIFFOLEAU, M. Maurice RAINGEARD *de Paulx* ; M. Jean GILET, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laëtitia PELTIER *de Saint Mars de Coutais* ; Mme Valérie SORIN *de Touvois* ;

Étaient excusés :

M. Marcel BARTEAU *de Corcoué sur Logne* qui donne pouvoir à M. Claude NAUD
M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU
M. Jacky BRÉMENT *de Legé* qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
Mme Annick CARTAUD *de Legé* qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BRISSON
M. Didier FAVREAU *de Machecoul – Saint-Même* qui donne pouvoir à Mme Marie-Paule GRIAS
M. Alain CHARLES *de Touvois* qui donne pouvoir à Mme Valérie SORIN
Mme Céline DAVODEAU *de Corcoué sur Logne*
M. Denis LEDUC *de Corcoué sur Logne*
M. Pascal BEILLEVAIRE *de Machecoul – Saint-Même*
M. Jean CHARRIER *de Saint Mars de Coutais*
M. Louis-Marie ORDUREAU *de Saint Mars de Coutais*
M. Fabrice RONCIN *de Villeneuve en Retz*
M. Frédéric SUPLOT *de Villeneuve en Retz*
Mme Isabelle CALARD *de Villeneuve en Retz*
M. Alain DURRENS *de Villeneuve en Retz*
M. Jean-Bernard FERRER *de Villeneuve en Retz*
M. Hervé YDE *de Villeneuve en Retz*

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Adjoint à la Directrice Générale des Services* et Mme Alexandra AIDING, *Secrétaire Générale*.

A été élu secrétaire de séance : M. Daniel JACOT

Mme Laëtitia PELTIER arrive après la délibération 20191120_147_5.7.8 « Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2019 »

A la demande de M. NAUD, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour en point II « Finances » la modification de la délibération n°20190710_104_7.10.1_ACTIF DE L'ANCIENNE ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE LA RÉGION DE MACHECOUL ».

Il est également proposé aux membres de l'Assemblée de bien vouloir adopter en IV « Informations diverses » une motion soumise par l'AdCF à l'issue de la 30^{ème} convention nationale des intercommunalités de France.

Le Conseil communautaire accepte l'ajout de ces sujets.

ORDRE DU JOUR :

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

- Adoption des PV du 25 septembre et 23 octobre 2019
- Modification de la composition du Bureau à compter du 1^{er} janvier 2020
- Infrastructures de Communication Électronique (ICE) : transfert de gestion au SYDELA

II – FINANCES/RESSOURCES HUMAINES (Présentation par M. NAUD/Mme PELLETIER-SORIN)

- Subventions 2019 : L'Outil en main, Amicales des sapeurs-pompiers, OIS,
- Intérêts moratoires : entreprise BODIN
- Admission en non-valeur : budget Transports
- Actif de l'Office du Tourisme de Machecoul-Saint-Même : rectificatif du montant à percevoir

III - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/TOURISME (présentation par M. CHARLES/M.BEILLEVAIRE)

- Cession de terrains : Z.I.A les Ajoncs et Z.I.A des Grands Moulins
- Cession immobilière : Z.I.A Les Ardillais (RYO-FREUCHET)

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES (présentation par M. NAUD)

- Décisions du Président
- Courrier AdCF

I - AFFAIRES GÉNÉRALES (présentation par M. NAUD)

Adoption des Procès-Verbaux du 25 septembre et du 23 octobre 2019

Adoption du PV du 25 septembre 2019

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019.

Adoption du PV du 23 octobre 2019

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 23 octobre 2019.

Modification de la composition du bureau communautaire à compter du 1^{er} janvier 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer la composition du Bureau communautaire, à partir du 1^{er} janvier 2020 à 9 Vice-présidents et 4 délégués autres membres du Bureau,

DÉCIDE que chaque Vice-président remonte d'un rang.

Infrastructures de Communication Electronique (ICE) : transfert de gestion au SYDELA

ENTENDU l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L15212-16

Vu l'arrêté préfectoral du 08 Avril 2016 approuvant les statuts du SYDELA et notamment l'article 2-2-5

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE de transférer au SYDELA la gestion de « réseaux et services locaux de communications électroniques »,

AUTORISE la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaire à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer le Procès-verbal de mise à disposition des infrastructures de Communications Électroniques ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de gestion.

II – FINANCES/RESSOURCES HUMAINES (Présentation par M. NAUD/Mme PELLETIER-SORIN)

Subventions 2019 : L'outil en mains, les Amicales de sapeurs pompiers et l'OIS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer aux associations susnommées, une subvention au titre de l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	Subvention 2019
Office intercommunal des sports	3 300 €
L'Outil en mains	2 000 €
Amicale des sapeurs pompiers - Bourgneuf	500 €
Amicale des sapeurs-pompiers - Paulx	500 €
Amicale des sapeurs pompiers - Legé	500 €
Amicale des sapeurs-pompiers - St Etienne de Mer Morte	500 €
Amicale des sapeurs pompiers - Machecoul-Saint-	500 €

PRÉCISE que lesdites subventions ont été inscrites au Budget Primitif 2019,

PRÉCISE que ces crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget général de la Communauté de Communes 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement des dites sommes au profit des associations et à signer toute pièce relative à ce dossier.

- **Intérêts moratoires : Entreprise BODIN**

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'émission d'un titre au compte 7718 pour remboursement des intérêts moratoires imputables au Comptable public s'élevant à 1 709,78 €,

AUTORISE le mandatement de la somme de 4 275,08 au compte 6711,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

- **Admission en non-valeur : budget transports**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire en créances admises en non-valeur à l'article 6541 la somme de 1 175, 26 € sur le budget annexe Transports Scolaires,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

- **Actif de l'Office du Tourisme de Machecoul-Saint-Même : rectificatif du montant à percevoir**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier la délibération prise lors de sa séance du 10 juillet 2019,

DIT que la somme à reverser qui sera imputé à l'article 7713 « libéralités reçues » du Budget communautaire 2019 est de 12 477,13 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/TOURISME (présentation par M. CHARLES/M. BEILLEVAIRE)

- **Cession des terrains : ZIA les Ajoncs et ZIA des Grands Moulins**

- ZIA les Ajoncs – Machecoul-Saint-Même

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession du terrain cadastré avant arpentage à Machecoul-Saint-Même, section D 1989p d'une superficie d'environ 500 m², au prix de 18 Euros Hors Taxes le m², au profit de l'entreprise **SCI JSC, SIRET n° 82047009400013**,

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître BERTIN, notaire à Machecoul-Saint-Même.

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

- ZIA du Grand Moulin – La Marne

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession des terrains cadastrés avant arpentage à La Marne, section ZB 642p et 641p d'une superficie d'environ 1000 m² et 45 m², au prix de 18 €uros Hors Taxes le m², au profit de l'entreprise **SCI VYLA N'CO, SIREN n° 829113885**

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître MARCHAND, notaire à Machecoul-Saint-Même.

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

 **Cession immobilière : bâtiment communautaire ZIA les Ardillais**

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession de l'immeuble cadastré ZN n°118 d'une contenance cadastrale de 9 684 m² au prix de 174 000 € Hors Taxes à l'entreprise SARL RYO-FREUCHET.

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître MARCHAND, notaire à Machecoul-Saint-Même.

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

IV - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

 **Décisions du Président**

2019_10_16	2019_039	Une proposition de convention relative à l'organisation d'un parcours patrimoine « Regards sur le patrimoine » sur le territoire avec les établissements scolaires et s'inscrivant dans le cadre du Projet Culturel de Territoire. Dès réception des financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, le reversement de la participation à hauteur 2 000 € sera effectué auprès de l'Association Société des Historiens .
2019_10_23	2019_040	L'organisation d'une mini entreprise S (journée de créativité) par la fédération EPA Pays de La Loire (Entreprendre Pour Apprendre), sise 8 Rue Bel Air à NANTES (44 000) représentée par Madame Sylvie MADEC, avec l'association La cité des compétences et le personnel des entreprises identifiées, les élèves des 4 établissements scolaires de Machecoul. Journée prévue le mardi 19 novembre 2019 pour un montant TTC de 3 138.50 euros.
2019_10_23	2019_041	La mission de maîtrise d'œuvre N° 19-123 de la société CDC CONSEILS, sise Rue Clément Ader, ZIA Seiglerie 2, 44270 MACHECOUL – SAINT-MÊME représentée par Monsieur Jean-David RIVIERE, concernant l'extension de la ZAC Le Grand Moulin à La Marne T.0.1 (3 ha environ) pour un montant de 22 320 euros HT soit 26 784 euros TTC. Avec une option possible (si négociation auprès des entreprises) pour un cout HT de 1 825 euros soit un montant TTC de 2 190 euros.
2019_10_23	2019_042	La convention de missions et d'honoraires géomètre N° 20191222 – PA 1239 de la société CDC CONSEILS, sise Rue Clément Ader, ZIA Seiglerie 2, 44270 MACHECOUL – SAINT-MÊME représentée par Monsieur Jean-David RIVIERE, concernant la ZAC Le Grand Moulin à La Marne T.0.1 (3 ha environ) pour les phases : 1/ Délimitation contradictoire du périmètre pour un montant de 2 250 euros HT 2/ Plan de composition pour un montant de 2 000 euros HT 3/ Opérations techniques avant démarrage des travaux de viabilisation et travaux réseaux souples pour un montant de 1 500 euros HT et avant réception définitive pour un montant de 750 euros HT 4/ Formalité administrative et foncière pour un montant de 250 euros HT.

2019_10_24	2019_043	<p>Une proposition de convention relative à la collaboration de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et le MuMo, musée itinérant d'art contemporain à destination des enfants du territoire SRA et ce dans le cadre du Projet Culturel de Territoire est proposé par l'Association Les Amis du MuMo sise 117 avenue Emile Zola à PARIS (75015).</p> <p>La présente convention conclue pour une durée allant du 1er décembre au 6 décembre 2019 inclus sera facturé à hauteur de 2 000€ pour l'ensemble de la prestation.</p>
2019_10_24	2019_044	<p>Une proposition de contrat d'hébergement et de services associés relative à l'hébergement annuel R'SPANC sur serveur mutualisé accompagné de la maintenance R'SPANC est conclue avec le Groupe SIRAP sis ZA Paul Louis Hérault – BP 253 à ROMANS sur ISERE Cedex (26106) pour le service SPANC de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique sis Z.I. de la Seiglerie 1, 9 rue Ampère à MACHECOUL – SAINT-MÊME (44270).</p> <p>Ce contrat prendra effet le 1er janvier 2020 pour terminer le 31 décembre 2022 soit une période de 3 ans et pour un montant initial annuel de 1 121,35 € Hors Taxes.</p>
2019_10_24	2019_045	<p>Une proposition de contrat d'hébergement et de services associés relative à l'hébergement annuel SIMAP sur serveur mutualisé, de l'assistance téléphonique SIMAP, de la création et intégration dans SIMAP du métier CADASTRE, de l'hébergement annuel R'ADS sur serveur mutualisé ainsi que de la maintenance et assistance R'ADS pour le service ADS de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique sis Antenne de Legé – P.A. Legé Nord – 2 impasse Clément Ader à Legé (44650).</p> <p>Ce contrat prendra effet le 1er janvier 2020 pour terminer le 31 décembre 2022 soit une période de 3 ans et pour un montant initial annuel de 4 123,24 € Hors Taxes.</p>

 **Courrier AdCF :**

La **Conseil communautaire**, à l'unanimité,

ADOpte la motion proposée par l'AdCF qui plaide pour la stabilité des compétences intercommunales et des périmètres

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.